



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	2-NITROTOLUÈNE
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	o-Nitrotoluène; o-Nitrotoluol; ortho-Nitrotoluène; 1-Méthyl-2-nitrobenzène; 2-Méthyl-1-nitrobenzène; 2-Nitrotoluol
<b>Code du produit</b>	NR-0129
<b>Formule chimique</b>	C <sub>7</sub> H <sub>7</sub> NO <sub>2</sub>
<b>Masse molaire</b>	137.14
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h <a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a> <a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a>
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-11-27

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT**

- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 4
- Cancérogénicité - catégories 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégories 1B
- Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

**PICTOGRAMMES**



**Mention d'avertissement** DANGER

**Mentions de danger (H)**

- Nocif en cas d'ingestion
- Peut provoquer le cancer
- Peut induire des anomalies génétiques
- Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Conseils de prudence (P)**

- Se laver soigneusement après manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Rincer la bouche.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Garder sous clef.
- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 3  
**Inflammabilité** 1  
**Réactivité** 1  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
2-Nitrotulène	88-72-2	<=100%

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Méthémoglobinémie (taux de méthémoglobine trop important dans le sang). Dommages au foie. Maux de têtes. Rougeurs. Irritabilité. Étourdissements. Dyspnée. Cyanose (coloration bleue à noire de la peau et des ongles). Nausée et vomissements. Augmentation du pouls. Convulsions. Anémie. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucune limitation concernant les agents d'extinction.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les contenants exposés au feu ou à sa chaleur peuvent exploser. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Peut subir une décomposition explosive. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Couper toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Embouteiller dans le verre seulement. NOTE: peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
2-Nitrotoluène	88-72-2	TWA	2ppm 11mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarque	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	2ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		TWA	2ppm	Canada. Ontario Reg 833.
		TWA	2ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

<b>Origine des données</b>	Alberta OELs. Ontario Regulation 833. CNESST Worksafebc.com Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Aromatique
Seuil d'odeur	0.05ppm
Point de fusion et congélation	-9 - -3°C
Point d'ébullition	220-225°C
Inflammabilité	Combustible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	1.47% (V)
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	8.8% (V)
Point d'éclair	95°C - Coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	6-8
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Très peu soluble dans l'eau (~0.65 g/l @20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	eau/ huile 0.005
Pression de vapeur	0.1 hPa @ 20 °C
Masse volumique et densité relative	1.163 g/ml @25°C
Densité de vapeur relative	4.73 (air=1)
Caractéristiques des particules	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air en cas de fort échauffement. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur. À basse température, ce produit est solide et cristallise sous deux formes ; la forme alpha (T < -9,55 °C) et la forme bêta (T < -3,85 °C).
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées.
Conditions à éviter	Éviter le gel. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts. Réducteurs. Bases fortes. Acides forts. Métaux alcalins. Hydrogène. Tétranitrométhane. Peut former un mélange explosif avec : Acide sulfurique.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 2-NITROTOLUÈNE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation et contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Peau	Rougeurs. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Respiration	Maux de tête. Rougeurs. Nausées et vomissements. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	Maux de tête. Perturbation du rythme cardiaque. Dommages à la rate. Dommage au foie. Dommage aux reins. Nausées et vomissements. Rougeurs À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Méthémoglobinémie (taux de méthémoglobine trop important dans le sang). Organes Cibles: Sang. Anémie. Est reconnu comme agent probablement cancérigène pour l'homme (groupe 2A) par le CIRC. Cyanose (coloration bleue à noire de la peau et des ongles). Dommages aux reins. Dommages à la rate. Dommages au foie. Troubles cardio-vasculaires. Confusion. Faiblesse musculaire. Rougeurs. Dyspnée. Maux de tête. Anoxie (Insuffisance d'apport en oxygène aux organes et aux tissus vivants.) À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 890mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >5000mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - >1.5mg/L.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 2-NITROTOLUÈNE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: CL50 - Poecilia reticulata (Guppie) - 30mg/L - 96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 5.4 mg/l - 48 h.
<b>Persistance et dégradation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1664
Appellation réglementaire	NITROTOLUÈNES LIQUIDES
Classification du TMD	Matières toxiques 6.1
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	0.1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4</li><li>- Cancérogénicité - catégories 1B</li><li>- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégories 1B</li><li>- Toxicité pour la reproduction - catégorie 2</li></ul>
----------------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-11-27**